

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 16
Ayant pris part au vote
(vote public) : 21
o Pour : 21
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Date de convocation :
Le 9 décembre 2025

Date d'affichage :
Le 9 décembre 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-12-15/05

OBJET DE LA SEANCE :
Via Fluvia – vélouroute
entre Loire & Rhône
Entente intercommunale
Modification convention

AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121505-CC
Reçu le 22/12/2025

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle associatif),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Paul GRANGE)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. MOULIN Christophe donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.
Mme MARCON Catherine donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.
M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien.
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.
Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

M. SANTY, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 15 avril 2013 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'entente intercommunale Via Fluvia ayant pour objet de promouvoir la vélouroute – voie verte reliant les fleuves Loire et Rhône, et la délibération n° DC/2015-02-23/18 du 23 février 2015 approuvant plusieurs modifications relatives à la convention d'entente intercommunale (entrée de deux nouvelles collectivités, changement de dénomination...).

Il précise qu'un avenant à cette convention d'entente intercommunale est également intervenu en 2017 (délibération n° DC/2017-04-20/12 du 20 avril 2017) : modification des membres (6 EPCI, et non plus 7) et ajout de suppléants.

M. SANTY ajoute que plusieurs modifications à la convention d'entente intercommunale seraient à prévoir :

- Modification du quorum : un représentant minimum par EPCI (et non plus quorum de 50% avec un représentant minimum par EPCI)
- Modification du nom de la Communauté de Communes : Haut Pays du Velay communauté (et non plus CC du Pays de Montfaucon)
- Réunion en visioconférence possible
- Durée du mandat du Président (deux ans au lieu d'un)
- Possibilité pour les EPCI membres de l'entente d'apporter des moyens humains à l'entente, via la signature de conventions inter-EPCI.

M. SANTY indique qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les modifications présentées à intervenir à la convention d'entente intercommunale en vigueur relative à la Via Fluvia « véloroute entre Loire & Rhône » (modification du quorum, changement de dénomination, réunion en visioconférence possible, durée du mandat du Président et possibilité de conventions inter-EPCI),
- approuve le projet de convention d'entente intercommunale réactualisé prenant en compte ces modifications, à signer avec tous les partenaires de l'entente,
- autorise M. le Président à signer la nouvelle convention d'entente intercommunale « Entente Via Fluvia, véloroute entre Loire & Rhône »,
- charge le Président de notifier cette décision à la Présidence de l'entente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Paul GRANGE
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121505-CC
Reçu le 22/12/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le